

ment, mais a toujours le droit de réaliser le capital.

Tel est l'esprit de la loi. Montesquieu a dit: "Lorsque l'Etat emprunte, ce sont les particuliers qui fixent le taux de l'intérêt; lorsque l'Etat veut payer, c'est à lui à le fixer."

Les grands économistes sont d'accord sur ce point. Baudrillard dit: "L'idée même de dette suppose l'intention de s'acquitter." Rossi dit que les dettes non rachetables sont contre la nature même des choses. LeRoy-Beaulieu, Gide, Rambault sont unanimes à déclarer que c'est un devoir impérieux pour tout gouvernement d'opérer la conversion quand il le peut.

Le Code Français, article 1911, dit: "La rente perpétuelle est essentiellement rachetable." Ce principe est consacré par l'article 1789 de notre Code Civil qui répète le dispositif du Code français sujet à l'article 390, qui fixe un délai maximum de 30 ans au rachat des rentes. Et d'ailleurs un statut spécial pourvoit au mode de rachat des débentures, même celles dites permanentes.

Loin d'avoir la couleur des répudiations, les conversions de dettes sont au contraire un signe de prospérité; elles indiquent que le crédit public a monté et que l'on se sent en état d'aspirer à un rang plus élevé sur le tableau des cotes.

Les circonstances sont très favorables pour une opération de ce genre sur nos débentures civiques.

Les finances de Québec sont en excellent état; son crédit est solide. Les capitaux abondent et l'intérêt est bas. On trouverait aisément des prêteurs, en ville même, car le goût des débentures publiques est déjà formé; il ne s'agirait que de gagner les premiers prêteurs à reprendre leur argent. Plutôt que de soulever des difficultés en s'en tenant à un prétendu droit de perpétuité qui n'existe pas pour eux, le grand nombre préférerait sans doute accepter des offres raisonnables.

La conversion, tout obligatoire qu'elle soit au fond, peut s'opérer sans la moindre contrainte. Il s'agit de choisir le moment favorable. L'administration doit s'ingénier à trouver les moyens d'intéresser les porteurs des vieilles obligations à prêter sur de nouvelles; elle peut offrir un avantage immédiat, une prime plus ou moins forte, ou encore créer un engagement en faisant beaucoup de bruit autour de son crédit.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante question.

UNE CONFÉRENCE A L'UNIVERSITE SUR L'ACÉTYLÈNE

S'il faut en croire un entrefilet qui est en train de faire le tour de la presse quotidienne, on demande à la Législature du Massachusetts de décréter la prohibition de la fabrication du gaz acétylène, à cause des dangers qu'il présente.

Que l'Etat contrôle, réglemente et surveille cette fabrication, très-bien; mais là comme ailleurs, le remède de la prohibition serait pire que le mal. Les avantages qu'offre l'acétylène sont tels qu'il n'y a pas de loi qui tienne devant lui. Il suffit, pour s'en convaincre, de connaître, si superficiellement que ce soit, l'histoire de toutes les grandes inventions de ce genre. La poudre à canon, la nitro-glycérine, la vapeur, l'hydrogène carboné, l'électricité elle-même ont passé triomphants sur les cadavres d'un nombre infini de victimes. Lebon, l'un des premiers apôtres de l'éclairage au gaz, est disparu un beau matin sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu; on suppose seulement qu'il a été assassiné par les fabricants de bougies qui l'accusaient de les ruiner. Dans tous les cas, sa mort suivie de bien d'autres n'a pas empêché l'hydrogène carboné d'éclairer le monde, bien que dans ce siècle de lumière il se trouve encore des ingénus qui soufflent le gaz avant de se mettre au lit.

On s'habitue à tout, et l'on se fera à l'acétylène comme à tout le reste. A l'heure qu'il est, dans tous les laboratoires du monde civilisé, on opère sur l'acétylène, on l'étudie; avant longtemps, on connaîtra ses mœurs, ses affinités et ses antipathies, et on le domptera comme on a dompté beaucoup d'autres forces de la nature.

Le public de Québec, qui ne connaissait que de nom ce mystérieux agent, a déjà pu se familiariser avec lui. Mgr Laflamme, le doctissime recteur de l'Université Laval, a bien voulu l'autre jour donner une conférence publique sur ce sujet. La foule qui assiégeait ce soir-là l'amphithéâtre de l'Université a éloquentement montré à quel point l'intérêt était excité par les articles des journaux. Il fallait voir l'avidité peinte sur toutes les figures pendant les démonstrations dont le savant professeur accompagnait sa dissertation.

Des centaines de nos concitoyens peuvent se vanter d'avoir vu le monstre face à face; et ce qui s'appelle vu, car un seul bec d'acétylène faisait éclipse complète sur les globes électriques allumés dans la salle, et en détachait nettement l'ombre sur les murs. Mgr Laflamme a multiplié les expériences, et toutes ont été saluées d'applaudissements.

Il a démontré l'extrême inflammabilité de l'acétylène en le faisant brûler à la surface de l'eau qui décomposait le carbure, ou en l'allumant avec un fer rouge. On a pu se rendre compte de l'extrême facilité de production du nouveau gaz, à la

vue de l'appareil très simple, un gazomètre ordinaire, exposé par M. Morency, de Lévis. Le Dr Edmond Casgrain avait aussi apporté sa lampe à l'acétylène, un très élégant modèle qui a été fort admiré et qui paraît résoudre parfaitement le problème de ce genre d'éclairage.

Mgr Laflamme a démontré, par des chiffres, qu'il est possible de fabriquer le carbure de calcium à Québec à un prix de revient de \$20 à \$30 la tonne. L'article trouverait un marché pour ainsi dire sans limites; en effet, l'acétylène n'est pas seulement une source d'éclairage et de force motrice, on en tire aussi des substances chimiques précieuses et très employées, la benzine par exemple, ou encore l'éthylène, qui est la base de l'alcool le plus pur.

Cette instructive conférence devra décider les capitalistes de Québec à former une compagnie pour exploiter le carbure de calcium. Nous croyons sincèrement qu'il y a de l'argent là-dedans et qu'on ne devrait pas attendre que d'autres aient pris les devants.

Mgr Laflamme nous a fait l'honneur de citer la *Semaine Commerciale* au cours de sa dissertation. Nous n'avons pas la prétention d'être une autorité en la matière; mais nous avouons que, dès la dernière, lorsque la découverte de l'ingénieur Willson a été rendue publique, nous avons flairé dans l'acétylène une excellente affaire pour Québec, et les études qui se sont faites depuis ont encore raffermi notre conviction. Sans doute, le lamentable accident qui s'est produit il y a quelques semaines à Québec a jeté quelque doute sur les conditions dans lesquelles peut s'opérer la liquéfaction du nouveau gaz; mais il faut y voir une leçon de prudence, qui portera certainement ses fruits.

A TRAVERS QUEBEC

FAGUY, LEPINAY & FRÈRE

La connaissance des affaires et l'art de satisfaire la clientèle sont des qualités qui ne s'acquièrent pas en un jour; il faut une longue étude, de la pratique et beaucoup de talent pour obtenir la compétence requise et du succès dans le commerce. Les marchands qui possèdent ces qualités sont à quelques exceptions près des hommes heureux en affaires. Parmi ceux-ci, nous nous ferons un devoir de mentionner MM. Faguy, Lepinay & Frères, marchands de nouveautés, rue St-Jean.

Ces trois jeunes gens si avantageusement connus se partagent la responsabilité de l'importante maison dont ils sont les chefs. M. Cyrille Faguy a fait sa marque dans le commerce de nouveautés à Québec et à l'étranger. Pendant quatre ans il occupa un poste de confiance dans les vastes magasins de la maison Z. Faguy d'où il partit pour prendre le compte avec l'estime et les bons souhaits de ses patrons. Les frères Elzéar et Félix Lepinay ont, eux aussi, un état de service remarquable dans le commerce local. Eux aussi ont servi dans les

blisson
fran
si, en
ment a
établis
dans le
tion et
et mêm
soeries
On n
des nor
tent dir
nay & f
recherch
beauté d
Le pro
rempli d
l'installe
Rien ne
weeds, d
Priestly &
universelle
ettes de
soeries; le
de "Dent
es, chalis
pour messi
de la mais
ils viennent
considérabl
anglaises et
happeaux e
l'assortime.
Au deuxi
ment de ta
noires à ride
grandeur et
pour meubles
lores; tentu
aussi peaux d
Le départe
ention toute
art que du sy
par la mesur
onfection des
plus stricte
epinay & Frè
é pour leur
ils veillent a
Au troisièm
at un stock
ettes en fer
ouvertures, le
andeurs, quali
Cette maison
marchandises
comprend, car
ere font leurs
avant l'escomp
at à longue éc
rendre à moill
à la compétit
ellement. V
de cet établi